



Déclaration des distances

Le temps est venu de produire votre déclaration des distances en vue de renouveler l'immatriculation IRP de vos véhicules. La déclaration des distances est nécessaire pour immatriculer un parc de véhicules qui circulent à l'extérieur du Québec. Elle sert à établir le montant que vous devrez payer pour l'immatriculation de ces véhicules. Ce montant comprend les droits d'immatriculation, les contributions d'assurance, les taxes et les frais administratifs.

IMPORTANT

- Vous pouvez maintenant remplir votre déclaration des distances en ligne. Consultez la page www.saaq.gouv.qc.ca/saaqclie/entreprises.
- Tout kilométrage estimé doit être justifié, sinon le kilométrage moyen sera utilisé et multiplié par le nombre de véhicules de votre parc, conformément à l'article 320 de l'entente internationale IRP.

Comment procéder pour produire une déclaration des distances ?

1. Cocher la case **Prorata** après le nom de chaque administration où vous prévoyez circuler avec vos véhicules au cours de la prochaine année d'immatriculation. Ces administrations seront inscrites sur votre certificat d'immatriculation.
2. Inscrire un seul type de kilométrage par administration, soit le kilométrage réel ou le kilométrage estimé.
3. Décrire la méthode de calcul utilisée pour établir le kilométrage estimé pour chaque administration où vous prévoyez circuler avec vos véhicules pendant l'année d'immatriculation. Cette étape est nécessaire seulement si vous inscrivez du kilométrage estimé. Si vous inscrivez du kilométrage estimé pour plus d'une administration, veuillez utiliser la feuille de calcul annexée à la Déclaration des distances.
4. Signer le formulaire.

Pour que la déclaration des distances de votre parc de véhicules soit valide, les administrations que vous y inscrivez doivent être voisines l'une de l'autre (voir la carte au verso).

Kilométrage réel ou kilométrage estimé ?

On entend par **kilométrage réel** la distance parcourue par vos véhicules immatriculés IRP durant la période de référence, soit du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. Vous devez inscrire le kilométrage exact et non un kilométrage approximatif ou arrondi.

On entend par **kilométrage estimé** la distance que vous prévoyez parcourir avec vos véhicules pendant l'année d'immatriculation, soit du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013. Vous devez inscrire ce type de kilométrage seulement si vous ne déclarez pas de kilométrage réel. Cette estimation doit être la plus juste possible, car des pièces justificatives pourraient vous être demandées.

Si vous reportez, d'année en année, une administration où vos véhicules n'ont pas circulé, cela pourrait entraîner des coûts additionnels.

Si un véhicule immatriculé IRP a circulé dans une administration avec un certificat d'immatriculation pour un voyage durant la période de référence, vous devez déclarer le kilométrage réel alors parcouru.

La Société peut refuser une estimation irréaliste et utiliser le tableau du kilométrage moyen pour établir votre kilométrage estimé.

Comment calculer le kilométrage estimé ?

Pour calculer le kilométrage estimé pour chaque administration que vous prévoyez parcourir avec vos véhicules, nous vous proposons d'utiliser la méthode de calcul suivante :

kilométrage estimé = le nombre de kilomètres par voyage multiplié par le nombre de voyages annuels

Si vous prévoyez faire du transport au Connecticut et au Delaware, comme l'illustre l'exemple présenté dans le formulaire, le calcul est le suivant :

Connecticut (CT) = 66 km multiplié par 24 voyages = 1 584 km
 Delaware (DE) = 182 km multiplié par 36 voyages = 6 552 km

IMPORTANT

Vous devez retranscrire cette méthode de calcul et les kilométrages obtenus dans le formulaire ou sur la feuille de calcul annexée.

Notez que le nombre de kilomètres par voyage correspond au nombre de kilomètres que vous prévoyez parcourir au total (aller-retour) dans une administration.

Vous pouvez remplir votre déclaration des distances de l'une des deux façons suivantes : sur le Web (www.saaq.gouv.qc.ca/saaqclie/entreprises) ou sur support papier. Dans les deux cas, assurez-vous d'avoir bien rempli toutes les sections et de nous la transmettre par Internet ou par la poste avant le **18 novembre 2011**.

Carte des administrations IRP

Exemple d'administrations voisines

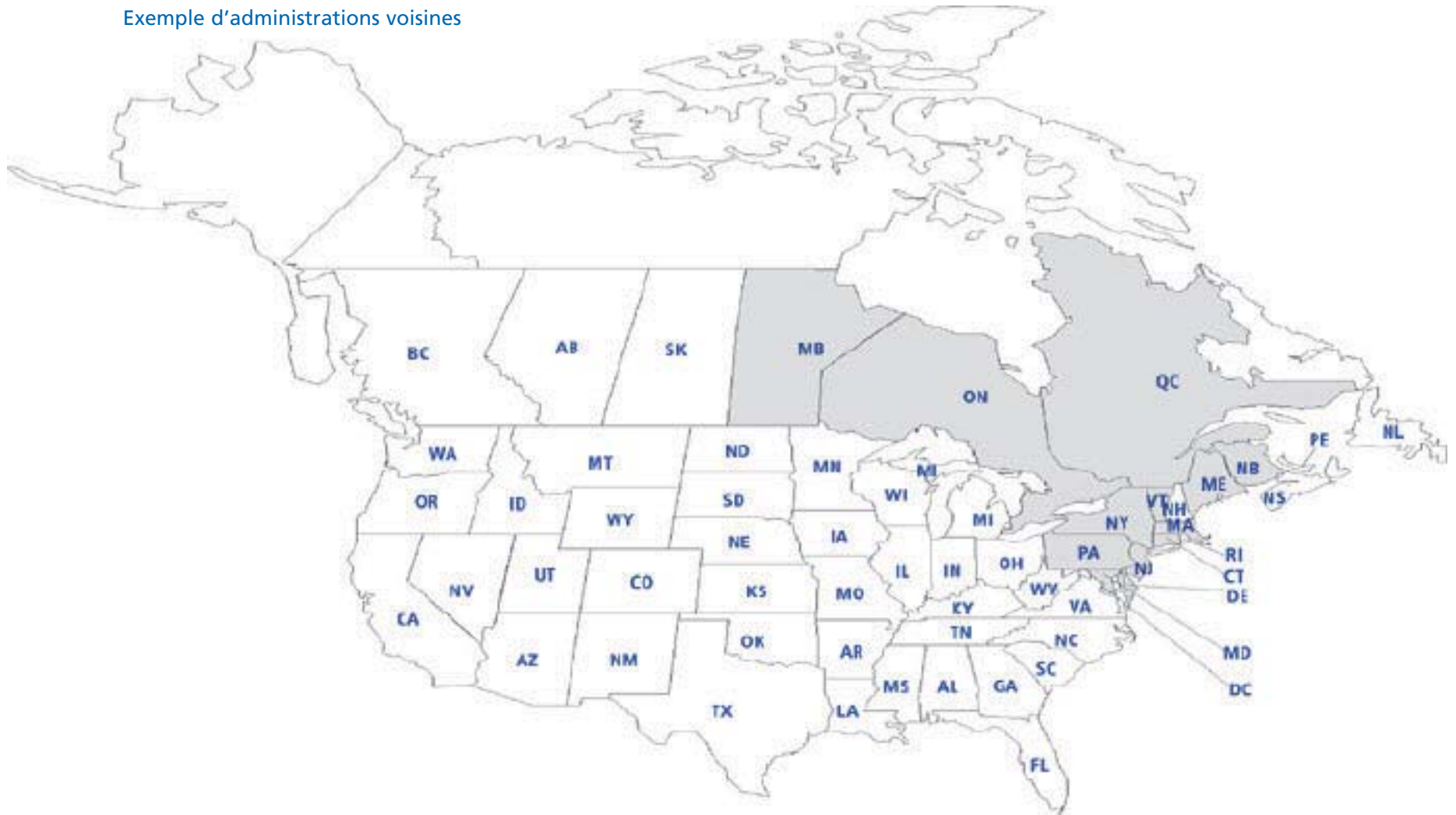


Tableau du kilométrage moyen

À titre de référence, vous pouvez consulter le tableau suivant.

Administrations canadiennes	Code	Kilométrage moyen
Alberta	AB	1741
Colombie-Britannique	BC	1424
Île-du-Prince-Édouard	PE	277
Manitoba	MB	1571
Nouveau-Brunswick	NB	5062
Nouvelle-Écosse	NS	1357
Ontario	ON	41402
Québec	QC	79305
Saskatchewan	SK	1906
Terre-Neuve	NL	842

Administrations américaines	Code	Kilométrage moyen
Alabama	AL	752
Arizona	AZ	2152
Arkansas	AR	2098
Californie	CA	4136
Caroline du Nord	NC	2882
Caroline du Sud	SC	2159
Colorado	CO	885
Connecticut	CT	1743
Dakota du Nord	ND	513
Dakota du Sud	SD	369
Delaware	DE	382
District de Columbia	DC	9
Floride	FL	2658
Géorgie	GA	2078
Idaho	ID	606
Illinois	IL	5026
Indiana	IN	4784
Iowa	IA	2613
Kansas	KS	334
Kentucky	KY	2263
Louisiane	LA	505
Maine	ME	3305
Maryland	MD	1479
Massachusetts	MA	3125
Michigan	MI	8483
Minnesota	MN	888
Mississippi	MS	602
Missouri	MO	2701
Montana	MT	1263
Nebraska	NE	3079
Nevada	NV	1608
New Hampshire	NH	3683
New Jersey	NJ	4391
New York	NY	25874
Nouveau-Mexique	NM	2145
Ohio	OH	5158
Oklahoma	OK	2089
Oregon	OR	796
Pennsylvanie	PA	8427
Rhode Island	RI	171
Tennessee	TN	1926
Texas	TX	4199
Utah	UT	1744
Vermont	VT	7194
Virginie	VA	5222
Washington	WA	936
Virginie occidentale	WV	749
Wisconsin	WI	1751
Wyoming	WY	2702

